

N° 2025-023**FINANCES – Budget Annexe pôle santé – Affectation du résultat 2024 - Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le mardi 25 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 10 mars 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 19

Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe pôle santé présenté par la délibération n°2025-022 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal ;

1. D'AFFECTER les résultats de clôture 2024 du budget annexe pôle santé comme suit :

INVESTISSEMENT	- 71 624,40 €
FONCTIONNEMENT	75 000,00 €

- Il sera imputé au compte 1068 – « excédent de fonctionnement capitalisé » un montant 72 488,40€.
- Le solde du déficit d'investissement cumulé d'un montant de 71 624,00€ sera imputé au compte 001 – « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».
- Le solde de l'excédent cumulé d'un montant de 2 511,60€ sera lui imputé au compte 002 – « excédent de fonctionnement reporté ».

2. D'ACCEPTER les reports susmentionnés dans le budget 2025 pôle santé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

17 MARS 2025



Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

